

Tableau récapitulatif de la certification en BAC GT – 13 Septembre 2022

Candidats scolarisés

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2022	Session 2023
Décret + arrêté+ NDS 27 juillet 2021 Circulaire 2019-129 du 26-9-2019	EPS obligatoire	Terminale 3 CCF, Coeff 5 (année transitoire) Notes de première 2021 déjà intégrées dans les 5% du CC Notes de bulletin de terminale Première : Notes de premières 2022 dans le LSL, pour orientation Parcoursup 2023	Terminale 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6 Notes de trimestres dans le LSL SHN : un CCF automatiquement à 20/20 dans l'activité de spécialité de l'élève SHN. Possibilité de choisir de passer en ponctuel même si scolarisé (cf. ci-dessous) Première : Notes de premières dans le LSL, pour orientation Parcoursup.
Contrôle continu (40%) Ref. Guide évaluation	EPS obligatoire	Terminale : 3 CCF en terminale Coeff 5 (année transitoire) Notes de trimestres référées aux AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA, référé aux AFL dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%. (année 2022)	Terminale : 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6 Notes de trimestres référées aux 3 AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA. Notes référées aux 3 AFL, dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.
	Enseignement optionnel EPS	Note de première : Si l'option EPS a été suivie en première en 2020-2021, la moyenne annuelle de première dans cette option compte dans le 5% CC Note de terminale : Si l'option EPS est poursuivie en terminale en 2021-2022, la moyenne annuelle de terminale comptera avec un coefficient 2 pour l'année de terminale Pratiquer → Au-moins 50% de la note (dont AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL) Réfléchir → Première : production finale (50% de la note) Terminale : Oral (2/3 de la note)	Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2022.
	Spe EPPCS	Première : Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 qui comptera pour la session 2023.	Première : Idem 2022 Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale. Performance et habileté dans les APSA, devoir sur table, exposé oral, analyse de documents, enregistrement audio-visuel et son analyse, etc.
	Enseignement optionnel Arts danse	Note de première 21 : déjà intégrée aux 5% du CC Note de terminale : Idem enseignement optionnel EPS Note construite sur la base de l'évaluation des 4 compétences du programme	Coeff 2 ou 4 : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2022
	Spé Arts Danse	Premières renonçants de 2020-2021 : déjà notés (coeff 5) Première (2021-2022) : Note construite sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 pour la session 2023. Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale.	Première : idem 2022 Terminale : idem 2022
Note de service du 24-03-22 Parue au BO du 14 avril 22	Enseignement de spécialité EPPCS		Terminale : Coeff 16 – (en mars année de terminale) - Epreuve écrite 3h30 (deux parties : une dissertation et une étude de documents) sur 20pts - Epreuve orale : 30mns (une pratique – prestation candidat observée 15mns 12pts et un commentaire d'une vidéo de la prestation physique du candidat dans l'activité de son choix 15 minutes – 8 pts) SHN : Modalités identiques sauf pratique physique automatiquement à 12 /12 Epreuve de contrôle (second groupe d'épreuves du BAC) : Epreuve orale de 30 minutes A Prévoir : Pour les lycées proposant la spécialité : envoi d'une liste de 5 ASPA de 5 CA au recteur (premier trimestre). Prévoir les modalités d'organisation pratique après choix des 2 CA pas les autorités académiques. Pour les IPR (au nom du recteur), en janvier : définir les deux CA supports des épreuves pratiques.
Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021	Enseignement de spécialité Arts Danse	Terminale : Coeff 16 – (en mars année de terminale) - Epreuve écrite 3h30 (choix entre deux sujets : dissertation ou analyse de documents) sur 20pts - Epreuve orale : 30mn (une présentation chorégraphique (12 points) et un entretien (8 points)) sur 20 pts	Idem 2022

Candidats individuels – Contrôle ponctuel

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2022	Session 2023	A PREVOIR
Circulaire 2019-129 du 26-9-2019	Enseignements obligatoires	2 épreuves parmi trois : 800m, Danse et tennis de table + éventuellement deux épreuves académiques	Idem 2022 SHN : pas d'adaptation particulière	Les épreuves académiques si cela est prévu dans votre académie
Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021	Spé EPPCS - « premières qui ne poursuivent pas en terminale »	La note de première 2022 comptera bien pour la session 2023. Une épreuve parmi trois proposées par l'académie relevant de 3 champs différents. Pratique + oral Epreuve passée soit en première, soit sur l'année de terminale.	Idem 2022 SHN : pas d'adaptation particulière	Trois épreuves académiques de 3 CA (Appui sur les référentiels spécifiques de la note de service parue au BO du 14 avril 22, déclinés par les académies dans les APSA retenues)
Nds du 24-03-2022 Parue au BO du 14 avril 22	Spé EPPCS – Terminale		Epreuve nationale : - un écrit de 3h30 en deux parties : une dissertation, une étude de documents (idem candidats scolarisés) - une partie « orale » de 30minutes décomposée en deux parties : une pratique physique (15 minutes d'observation) et un oral de 15 minutes. SHN : pas d'adaptation particulière	Proposer 2 APSA supports de l'épreuve pratique. Les candidats choisissent l'une des deux, un mois avant l'épreuve.
Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021	Spé Arts Danse-« première qui ne poursuivent pas en terminale »	Deux parties (10 points chacune) : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 2 à 4 minutes en solo suivi d'un entretien - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien	Idem 2022	
Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021	Spé Arts-danse : terminale	Epreuve nationale (idem candidats scolarisés)	Idem 2022	-
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021 Complétée par note de service du 23 mars 22 parue au BO du 14 avril 22	Ensgt optionnel EPS :	Une épreuve pratique (12pts) et une épreuve orale (8pts) Première (coeff 2) : Parcours sauvetage aquatique + Oral Terminale (coeff 2) : Badminton + Oral Cycle terminal (coeff 4) : Les deux épreuves + oral renforcé - Accessible aux candidats individuels seulement à partir de la session 2023	Idem session 2022 Pour épreuves sur le cycle terminal, les 2 APSA peuvent ne pas être passées le même jour. SHN : 12/12 automatique dans la partie pratique ; passent la partie orale (sur 8pts)	- Candidat de première : Epreuve sauvetage aquatique à organiser - Candidat de terminale : Epreuve de badminton ou, pour ceux qui le souhaitent : épreuve de sauvetage + épreuve de badminton.
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021	Ensgt optionnel art-danse :	Deux parties : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 1 à 3 minutes en solo suivi d'un entretien (sur 10 pts) - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien (sur 10 pts°	Idem 2022	